Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213502008-20260123-04012026-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Moutiers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/01/2026

Référence
04/012026

Objet de la délibération
AMENDE DE POLICE : marquage au sol arrêt de bus MOVA et passage piétons, rue du Pont des Arches

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Date de la convocation
09/01/2026

Date d'affichage
09/01/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 23/01/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 15 Janvier à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de COLAS Yves, Maire

Présents : M. COLAS Yves, Maire, Mmes : CHEVRIER Maryvonne, CORNEE Anne-Sophie, FROMENTIN Cécile, HOCDE Marie-Thérèse, LEMAILE Magali, OLIVRY Kelig, MM : ALIX Didier, CORBIERE Sébastien, DOUCIN David, DURAND Cédric, FOLIARD Cédric, PRIOUR Nicolas
Absente ayant donné procuration :
Mme CHEDEMAIL Mathilde à M. COLAS Yves
Absent : M. ROBIDEL Johan
A été nommé secrétaire : M. PRIOUR Nicolas

Objet de la délibération : **AMENDE DE POLICE : marquage au sol arrêt de bus MOVA et passage piétons, rue du Pont des Arches**

Monsieur le Maire rappelle que le Département doit procéder à la répartition du produit des amendes de police destinées à l'amélioration de la circulation routière, au titre de la dotation 2025 pour une programmation des travaux en 2026. Dans ce cadre, il propose de déposer un dossier de demande de subvention pour le marquage au sol d'un passage piétons et de l'arrêt de bus « MOVA », situé rue du Pont des Arches.
L'entreprise Self Services 35 a transmis un devis d'un montant de 574.50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

SOLLICITE une subvention au titre du produit des amendes de police auprès de l'Agence Départementale de Vitré, pour le marquage au sol d'un passage piétons et de l'arrêt de bus « MOVA », rue du Pont des Arches.

PRÉCISE que la demande porte sur un montant de travaux estimés à
574.50 € HT.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/01/2026
Le Maire, Yves COLAS

MAIRIE MOUTIERS (35)